

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents: 22

ALEX: Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY: Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ: Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR: Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND: Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD: Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE **SERRAVAL** : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES: Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-

SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES: Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs: 5

Grégory BAERT à Chantal PASSET, Claire BARRIN à Claude COLLOMB-PATTON, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents: 4

Stéphane BESSON, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

<u>Secrétaire de séance</u> : Vincent HUDRY-CLERGEON

<u>DEL2024-053 - APPROBATION DU MARCHE DE PRODUITS PETROLIERS, ADBLUE, PLAQUETTE ET GRANULES A BOIS</u>

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique permettant de constituer des groupements de commandes ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 mai 2024 ;

Afin de réaliser des économies d'échelle tout en simplifiant les formalités de passation de marché, plusieurs acteurs du territoire (communes, syndicats) ont souhaité créer un groupement de commandes relatif aux produits pétroliers, AdBlue, plaquette et granules à bois.

La CCVT assurant un rôle support de coordination du groupement.

Déroulement de la consultation

Le marché est divisé en deux lots :

- Lot 1: Fourniture fioul, gasoil et AdBlue
- Lot 2 : Fourniture de plaquettes et granules de bois

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 12 mars 2024 sur la plateforme https://marches-publics.info, le BOAMP et la JOUE.

La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 16 avril 2024 à 12h.

Le délai de validité des offres a été fixé à trois mois, à compter de la date limite de réception des offres, dans le règlement de la consultation.

Ont été réceptionnés par la plateforme 1 pli par lot.

A l'issue, la commission ad hoc du groupement s'est réunie le 25 avril 2024.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission propose de retenir le soumissionnaire suivant :

- Lot 1 (produits pétroliers et AdBlue) : VALLIER
- Lot 2 (plaquettes et granules) : SAVOIE ENERGIE.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil est invité à retenir, conformément aux propositions de la commission, le soumissionnaire suivant :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE	MOTIF DU CHOIX DE L'OFFRE RETENUE
1	Vallier	Cf. bordereau des prix unitaires (BPU)	Mieux disante
2	Savoie Energie	Cf. bordereau des prix unitaires (BPU)	Mieux disante

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- > PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres ad hoc ;
- > AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et à le notifier.

Le Président Gérard FOURNIER-BIDOZ Le Secrétaire de séance Vincent HUDRY-CLERGEON

Délibération transmise en Préfecture le 4 juin 2024 Publiée le 4 juin 2024

3/3